



**Séance ordinaire
Lundi 7 février 2022 à 20 heures**

Conformément aux diverses recommandations et directives émises par le gouvernement et les autorités de la Santé publique du Québec, dont l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du 7 février 2022 se tiendra à huis clos. Un enregistrement audio de la séance sera, par la suite, publié sur le site internet de la Municipalité.

Période de questions pour la séance : Les citoyennes et les citoyens sont invités à transmettre par courriel à direction@saintgerardmajella.ca ou par téléphone au 450 789-5777 les questions destinées aux membres du Conseil, et ce au plus tard le lundi 7 février 2022.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ENGAGEMENT D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

5. DÉPÔT SÉANCES D'OCTOBRE 2021

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. ADMINISTRATION ET FINANCES

7.1 Comptes à payer

7.2 Caisse Desjardins – signataires et accès comptes bancaires

7.3 Nomination accès à l'information

7.4 Autorisation d'accès à clicsécur

7.5 Règlement 214-2022 – code d'éthique et de déontologie des élus

7.6 Contrat Raymond Saucier services de travaux d'entretien

7.7 Fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection – création

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12. LOISIRS ET CULTURE



13. SUJETS DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE